

ENTRÉES EN VIGUEUR

**RÈGLEMENTS NUMÉROS RCA10-E067, RCA10-E068,
RCA10-E072 , RCA10-E073 ET RCA10-E074**

AVIS EST DONNÉ QUE :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 20 décembre 2010, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants intitulés :

« RÈGLEMENT NUMÉRO RCA10-E067 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 310 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU CAMPUS RENE-MASSON »

ET

« RÈGLEMENT NUMÉRO RCA10-E068 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 604 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES »

ET

« RÈGLEMENT NUMÉRO RCA10-E072 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES MUNICIPAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE VÉHICULES »

ET

« RÈGLEMENT NUMÉRO RCA10-E073 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 025 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE RUES ».

Prenez en outre avis que les règlements numéros RCA10-E067, RCA10-E068 et RCA10-E072 ont été approuvés par les personnes habiles à voter le 20 janvier 2011 et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, les 23 et 24 février 2011. Le règlement numéro RCA10-E073 a, quant à lui, été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 2 mars 2011.

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} février 2011, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant intitulé :

« RÈGLEMENT NUMÉRO RCA10-E074 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 853 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE ».

Prenez en outre avis que le règlement numéro RCA10-E074 a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 23 février 2011.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, Montréal ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,
ce 8^e jour du mois de mars 2011.

Sylvie Lalonde
Secrétaire d'arrondissement substitut